



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

## AVIS PUBLIC

### RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LE TROISIÈME EXERCICE FINANCIER (2024)

**AVIS** est, par les présentes, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024 de la Ville de Saint-Colomban sera, en 2024, en vigueur pour son troisième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au Service du greffe, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

#### **Délais fixés pour déposer une demande de révision.**

Lors de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> année d'un rôle triennal d'évaluation foncière, le dépôt d'une demande de révision doit être effectué dans les délais suivants :

1. dans les 60 jours suivant l'expédition de l'avis de modification ou de l'avis de correction d'office;
2. toutefois, quand survient un événement justifiant une modification, le délai est plus étendu et la demande doit être présentée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu un événement justifiant cette modification.

La demande doit être faite sur le formulaire prescrit par règlement et disponible au bureau de la MRC de la Rivière-du-Nord situé à l'adresse mentionnée ci-après.

La demande doit être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

#### **Demande de révision**

Endroit : MRC de La Rivière-du-Nord  
349, rue Labelle  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L2  
450 436-9321

La demande doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.**

Catherine Séguin, notaire

Greffière

[greffe@st-colomban.qc.ca](mailto:greffe@st-colomban.qc.ca)



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 14 septembre 2023 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: [www.st-colomban.qc.ca](http://www.st-colomban.qc.ca).

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour de septembre de l'an deux mille vingt-trois.

\_\_\_\_\_  
Catherine Séguin, notaire  
Greffière  
[greffe@st-colomban.qc.ca](mailto:greffe@st-colomban.qc.ca)